



Compte rendu de séance

Séance du 3 Juillet 2019

L'an 2019 et le 3 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de VUADELLE Didier Maire

Présents : M. VUADELLE Didier, Maire, Mme ANDRE Brigitte, Mme CASSOURA Martine, Mme CHABOCHE Hélène, M. COME Sébastien, Mme FABRE Françoise, Mme FINK Pascale, M. FLOGNY Jacques, M. FRADIN Christian, Mme GERNEZ Nelly, Mme HAMARD Jackie, M. HUSSON Bernard, M. JACOB Sébastien, Mme LEFEVRE Danyelle, M. LESTRADE André, M. MULLER Rodolphe, Mme SEGUIN Sylvie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COMMON Céline à Mme ANDRE Brigitte, M. FARINA Bruno à M. LESTRADE André, M. GARNIER CASTELLI Jean à M. COME Sébastien, M. SOURISSEAU Gérard à M. VUADELLE Didier, M. VAILLANT Jean-Pierre à Mme GERNEZ Nelly, Mme VUILLEUMIER Magali à Mme CASSOURA Martine

Excusé(s) : M. AKTAS Christophe, Mme NOUNI Myriam, Mme SILVESTRE Roselise

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 26
- Présents : 17

Date de la convocation : 24/06/2019

Date d'affichage : 24/06/2019

Acte rendu exécutoire : Après dépôt en Sous-Préfecture de Dreux, le : 08/07/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. JACOB Sébastien

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

Il demande au Conseil d'ajouter le point suivant :

- Pose de caméras de vidéoprotection – Demande de subvention

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS - 2019D057
CREATION DE POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET - 2019D058
ATTRIBUTION NUMEROS DE VOIRIE - CHEMIN BOIS DE LA BUTTE - 2019D059
TRAVAUX EGLISE 2EME TRANCHE - DEMANDE DE SUBVENTION - 2019D060
CONVENTION DE DEPOT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'EURE-ET-LOIR - AUTORISATION DE SIGNATURE - 2019D061
LOTISSEMENT LES RAVIGNEAUX - COMPTE RENDU ANNUEL 2018 - 2019D062
SAEP - ADHESION DU SIVOM DE VERT EN DROUAIS POUR LA COMPETENCE DISTRIBUTION EAU POTABLE ET MODIFICATION DES STATUTS DU SAE PAQUETTERIE - 2019D063
POSE DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTION - 2019D064

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

réf : 2019D057

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, il appartient au Conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions au Maire et Adjoint, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire, Adjoint et Conseillers délégués :

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

CREATION DE POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET

réf : 2019D058

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (CT).

Compte tenu du nombre insuffisant d'agents, il convient de renforcer les effectifs du service technique de la commune.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- Entretien des espaces verts,
- Entretien des voiries,
- Entretien des bâtiments communaux.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Ils bénéficieront des primes et indemnités afférentes à leur grade instituées dans la collectivité s'ils remplissent les conditions d'attribution pour y prétendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de créer 1 poste permanent d'adjoint technique, à 35 heures par semaine en raison du nombre insuffisant d'agents au service technique, à compter du 1er octobre 2019,

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et articles prévus à cet effet.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

ATTRIBUTION NUMEROS DE VOIRIE - CHEMIN BOIS DE LA BUTTE

réf : 2019D059

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'attribuer les numéros de voirie suivants :

- **ZI 243** 3 Chemin Bois de la Butte
- **ZI 244** 4 Chemin Bois de la Butte
- **ZI 245** 5 Chemin Bois de la Butte

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX EGLISE 2EME TRANCHE - DEMANDE DE SUBVENTION

réf : 2019D060

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de la Fondation du Patrimoine concernant les travaux de l'Eglise 2ème tranche qui s'élèvent à 263 633,57 €.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de la Fondation du Patrimoine pour ces travaux.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION DE DEPOT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES D'EURE-ET-LOIR - AUTORISATION DE SIGNATURE

réf : 2019D061

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser le dépôt des archives communales effectué auprès des Archives départementales d'Eure-et-Loir.

Ce dépôt concerne les documents suivants :

- Registres de délibérations (1788-1792) - 2 registres

Vu l'article L212-11 du Code du patrimoine

Vu les articles L 1421-1 et L 1421-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant le contrôle qui sera effectué par le directeur des Archives départementales,

Considérant que les documents qui ont été pris en charge par le service départemental d'archives restent la propriété de la commune,

Considérant que la commune a la possibilité de consulter les dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, ...).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le dépôt aux Archives départementales d'Eure-et-Loir des archives précédemment citées,
- charge Monsieur le Maire d'engager la procédure pour régulariser le dépôt de ces documents et de signer la convention proposée par les Archives départementales ci-annexée.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

LOTISSEMENT LES RAVIGNEAUX - COMPTE RENDU ANNUEL 2018

réf : 2019D062

En application de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, il convient d'approuver le compte-rendu annuel 2018 relatif au contrat de concession d'aménagement "Les Ravigneaux", concédé à la SAEDEL en date du 9 juillet 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir examiné la note de conjoncture, le bilan prévisionnel, le plan de trésorerie et le tableau des acquisitions et cessions immobilières :

- approuve le compte-rendu annuel relatif au contrat d'aménagement les Ravigneaux
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

SAEP - ADHESION DU SIVOM DE VERT EN DROUAIS POUR LA COMPETENCE DISTRIBUTION EAU POTABLE ET MODIFICATION DES STATUTS DU SAE PAQUETTERIE

réf : 2019D063

Monsieur le *Maire* expose,

Considérant que le SIVOM de la Région de Vert-en-Drouais, syndicat composé de 4 communes (Allainville, Boissy en Drouais, Louvilliers en Drouais et Vert en Drouais) et ayant la compétence de la distribution d'eau potable, a demandé officiellement son adhésion au SAEP (délibération du 28/05/2019).

Considérant que le SAE Paquetterie a, par délibération en date du 06/06/2019, approuvé l'adhésion du SIVOM de Vert en Drouais à la date du 31/12/2019 et approuvé les modifications de statuts générées par cette adhésion :

- transformation du syndicat mixte en syndicat mixte à la carte, avec 3 compétences distinctes (Production Eau, Distribution Eau et Lutte contre la pollution, protection et conservation des eaux superficielles et souterraines)
- modification des tranches de population et du nombre de représentants par collectivité,
- suppression des délégués suppléants.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SAEP a saisi chaque collectivité déjà adhérente afin qu'elle se prononce sur cette extension de périmètre,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion du SIVOM de Vert en Drouais au **Syndicat d'Adduction d'Eau de la Paquetterie**, pour la **compétence « distribution eau potable »**, dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales à la date du **31/12/2019**,
- Approuve les nouveaux statuts du SAE Paquetterie, annexés à la présente,
- Confirme que la commune adhère au SAE Paquetterie pour les compétences production et distribution de l'eau, et lutte contre la pollution, protection et conservation des eaux superficielles et souterraines.
- Désigne les membres titulaires pour représenter la commune au sein du SAE Paquetterie, à compter du 31/12/2019 :
 - M. FRADIN Christian
 - M. MULLER Rodolphe
 - M. CÔME Sébastien

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)
POSE DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTION
réf : 2019D064

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est possible de solliciter une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2018 concernant notre projet de pose de 3 caméras de vidéoprotection dans notre commune, qui s'élève à 35 000,00 € H.T.

Cette subvention qui pourrait nous être attribuée représente 80% du montant total.

Après avoir délibéré, le Conseil, décide d'abandonner le projet, et de ne pas solliciter de subvention au titre du FIPDR 2018.

Aucun (pour : 3 contre : 10 abstentions : 10)

Questions diverses :

1. Sébastien CÔME

Il demande des informations sur le projet du verger de la Peluche. Sébastien JACOB est le pilote du projet. Didier VUADELLE l'a rencontré à ce sujet récemment. Il rappelle que la commune n'est pas propriétaire d'une parcelle située sur l'emprise du verger. Il propose également que l'association de quartier "Avre de paix" soit associée au projet et souhaite que cette dernière anime le site et réfléchisse à la gestion des 80 arbres fruitiers (fêtes ?, organisation de cueillettes ?).

2. Didier VUADELLE

Monsieur le Maire signale l'ouverture du centre de loisirs ce jour. Les bâtiments sont terminés. Il reste toutefois, une réserve concernant les sols extérieurs pour lesquels une solution doit être trouvée. Une réunion était organisée sur le site ce jour. Dès lundi 8 juillet, 150 enfants seront présents dans ce nouvel espace.

L'inauguration est programmée pour le Samedi 5 octobre 2019 à 11h00.

Didier VUADELLE rappelle que la commune, à travers l'organisation du festival Music en Avre, est mise en avant. 100 bénévoles seront présents, tout le monde est derrière et porte ce Festival.

3. Sébastien CÔME

Il demande si une procédure est établie concernant les véhicules "épaves", et quelle est-elle ?

Oui, il y a une procédure à suivre : signaler le véhicule en mairie ainsi qu'à la gendarmerie afin que le propriétaire soit prévenu. Ensuite, le véhicule peut être retiré.

4. Jackie HAMARD

Elle demande si un nom a été retenu pour le nouveau centre de loisirs.

Didier VUADELLE indique que le comité de pilotage donnera sa décision le 28 août prochain.

5. Françoise LEMAITRE

Elle demande des informations concernant l'aménagement réalisé au centre Edouard Hoff.

Le SAMU passe, pas les services de secours défense incendie. La bouche incendie se situe à proximité de la chapelle. La défense incendie sera assurée. Il s'agit d'une réponse immédiate au phénomène d'installation illégale des gens du voyage.

6. Danyelle LEFEVRE

Elle demande des informations quant à la réalisation d'un trottoir, rue Charles Renard afin d'accéder au nouveau centre de loisirs.
Bernard HUSSON indique qu'il devrait être réalisé en septembre.

Elle souhaite que les panneaux directionnels "Gymnase Condorcet" soient retirés. Didier VUADELLE en profite pour signaler que Siraba Dembélé, suite à l'inauguration du gymnase, a rencontré, dans la semaine, les élèves du collège.

7. Rodolphe MULLER

Il demande des informations concernant les travaux des vestiaires.
Le chantier devrait se terminer fin octobre. Une visite sera organisée fin août.

Séance levée à 22 :30